

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception

AVIS PUBLIC est donné à l'effet que le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2024 est maintenant complété et déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, situé au 489, chemin Saint-Louis.

Que la Municipalité a procédé à l'expédition des comptes de taxes dans un délai imparti :

- le 1^{er} versement des taxes foncières est payable dans les trente (30) jours suivant l'expédition d'une demande paiement, soit le 1^{er} mars 2024;
- le 2^e versement des taxes foncières est payable le 1^{er} juin 2024;
- le 3^e versement des taxes foncières est payable le 1^{er} septembre 2024.

Que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas effectué à la date prévue. Les intérêts sont alors calculés sur le montant total du compte et non uniquement sur le montant du premier versement.

Que le compte peut être payé directement à l'hôtel de ville de la Municipalité, par la poste, auprès d'une institution financière participante, par AccèsD ou la plateforme ACCEO transphère.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 5 février 2024.


Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Manon Darche, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la Municipalité le 5 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 février 2024.


Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe